



Saint Laurent Blangy, le 22 janvier 2016

Monsieur Jean-François CORDET
Préfet du Nord Pas-de-Calais
12, rue Jean sans Peur
CS 20003
59039 Lille Cedex

Objet : Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (SDREA)

Monsieur le Préfet,

À l'issue du groupe de travail auquel la Confédération paysanne a participé, un projet d'arrêté du Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (SDREA) Nord Pas-de-Calais a été validé. Il prévoit notamment, dans son article 4, des seuils pour la création et l'agrandissement d'élevages hors-sol dans la région.

Nous, syndicat et associations défendant le développement d'une agriculture paysanne, nous nous indignons face aux seuils retenus qui sont jusqu'à 20 fois plus élevés que les seuils en vigueur actuellement, définis par l'arrêté du 08/10/1985.

L'article 4 mentionne que « l'objectif est de contrôler les créations d'ateliers ou les agrandissements, qui pourraient mettre en péril l'organisation économique ou une filière dans la région ». Quand on sait l'effet de dumping sur les prix et de concurrence sur le foncier que peuvent induire des élevages industriels, comment imaginer que la multiplication d'élevages de 950 truies, de 4500 places d'engraissement de porcs ou de 4500 m² de volailles pourra se faire sans répercussion sur les filières régionales ? Dorénavant, ces ateliers pourront être créés sans même que la profession agricole en soit informée lors de la CDOA.

Face aux crises à répétition, certains éleveurs croient trouver dans les modèles d'élevages géants une opportunité de développement. Mais pour nous l'élevage industriel n'est pas viable. Il va à l'encontre des attentes des consommateurs (ses produits ne sont bons ni au goût ni pour la santé), ne va pas le sens d'un développement durable des éléments qui sont censés le faire vivre (sol, eau, air) et surtout, il nuit à l'emploi puisque le l'on sait que l'élevage industriel emploie deux à trois fois moins de main d'œuvre qu'un élevage traditionnel.

Pour nous, fixer de tels seuils revient à abandonner toute volonté de contrôle sur la répartition des moyens de production dans un secteur qui est déjà touché par une crise profonde et à accepter l'industrialisation de l'élevage dans notre région.



Nous vous demandons donc de ne pas valider le Schéma en l'état et de remettre en débat l'article 4.

Nous vous remercions par avance pour l'attention que vous porterez à cette interpellation et nous tenons à votre disposition pour échanger avec vous sur ce sujet de vive voix. Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, nos respectueuses salutations.



Confédération
Paysanne

Antoine Jean
Porte-Parole de la Confédération paysanne



Jean-Michel Jedraszak
Président de l'AIVES
(Association InterVillage pour un Environnement Sain)



Francis Chastagner
Président de l'association NOVISSSEN



L'association des AMAP du Nord Pas-de-Calais



Noémie Capron
présidente de l'AFIP



Fabrice Doublet
Président des Amis de la Confédération paysanne Nord
Pas-de-Calais